



LA TRANSPARENCE

Publication mensuelle de l'Observatoire de la Dépense Publique

Numéro 063 Août-Septembre 2019



RDC : Doutes, confusion, zones d'ombre... l'application totale de la gratuité de l'éducation de base devient-elle intenable ?

p. 4-5

L'ODEP s'inquiète du retard pris pour le dépôt du projet de loi de finances 2020 p. 8

SOMMAIRE



EDITORIAL:

On ne peut lutter contre la faim, la pauvreté, la corruption sans une bonne planification

page 3



RDC : L'ODEP s'inquiète du retard pris pour le dépôt du projet de loi de finances 2020

page 8



Ille non-respect du délai de dépôt du projet de loi portant reddition des comptes de la loi des finances 2018 est un coup porté à l'exercice de contrôle page 7



En huit mois, la Présidence de la République, la Primature, les Ministères des finances et les affaires étrangères utilisent le maximum de leurs budgets annuels

page 6



RDC : Doutes, confusion, zones d'ombre... l'application totale de la gratuité de l'éducation de base devient-elle intenable ?

page 4-5

La Transparence

Publication mensuelle éditée par l'Observatoire de la Dépense Publique, ODEP
10^{ème} Rue, n°334, Limete, Quartier Industriel
Kinshasa/Rép.Dém. du Congo
E-mail: odeprdc.platfome@gmail.com
www.odeprdc.org

Editeur responsable:

Observatoire de la Dépense Publique

Président du Conseil d'Administration:

Florimond MUTEBA TSHITENGE

Directeur de Publication:

Florimond MUTEBA TSHITENGE

Secrétaire de Rédaction

Jacques KATSHELEWA

Rédacteur en Chef

Valery MADIANGA

Equipe de Rédaction

Jacques KATSHELEWA,

Valery MADIANGA

Clarisse BONSU

Mise en page et Réalisation PAO

Valery MADIANGA

Nos partenaires

11.11.11

COMBATTONS L'INJUSTICE

 OSISA
Open Society Initiative
for Southern Africa

RD Congo : **On ne peut lutter contre la faim, la pauvreté, la corruption sans une bonne planification**

Un des principaux problèmes qui continue de se poser en RDC est la faiblesse de la gestion économique, aussi bien au niveau de la prise de décisions qu'à celui de l'exécution. Ainsi, la gestion du développement de manière générale, et la gestion de l'économie et des finances publiques en particulier, sont handicapées par un certain nombre de contraintes qui se manifestent à quatre niveaux de la :

- Conception, formulation, mise en œuvre et suivi des politiques et programmes • macroéconomiques et sectoriels ;
- Mobilisation des recettes et des ressources intérieures et extérieures ;
- Programmation des dépenses publiques ;
- L'affectation et du contrôle des dépenses publiques.

Gouverner c'est prévoir, l'improvisation permanente qui caractérise l'actuelle direction du pays signifie naviguer à perte de vue. Dans le domaine de la gestion publique, c'est imprudent et c'est très dangereux parce qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort pour 86 millions des congolais.

On ne se réveille pas le matin pour proposer au gouvernement et à l'administration du pays des projets qui ne relèvent ni d'une planification, ni d'une programmation d'ensemble dont l'exécution et le financement ne peuvent être qu'extrabudgétaire.

Aujourd'hui, le gouvernement post-élections mis en place doit reconnaître que la gouvernance du pays constitue une contrainte majeure et que toute œuvre utile de reconstruction nationale doit passer d'abord par la reconstitution des capacités permettant de gérer convenablement et correctement l'économie ; de formuler, d'exécuter, de suivre et d'évaluer les stratégies, politiques et les programmes de développement. Aussi de négocier les accords de coopération.

De même il s'avère indispensable d'avoir les capacités opérationnelles de planification et de gestion des ressources rares ; de pilotage des politiques macro-économiques et sectorielles et de mobilisation des ressources de lutte contre la pauvreté.

En raison de la complexité et de la diversité des problèmes que connaît notre économie et du caractère limité de nos ressources, le pays doit centrer tous ses efforts sur un nombre restreint des priorités. Cette démarche sélective améliorerait certainement l'exécution et permettrait de renforcer la crédibilité de l'action gouvernementale vis-à-vis des partenaires extérieurs. Une telle démarche doit toutefois reposer sur un ensemble de principes fondamentaux – une « philosophie du développement » - qui ait dramatiquement défaut jusqu'à présent.

Parmi ce nombre restreint de problèmes prioritaires se retrouve celui de la planification et de la gestion des finances publiques, en insistant plus particulièrement sur deux aspects fondamentaux : la préparation et l'exécution du budget ; la programmation et le suivi des investissements publics. Dans l'ordre des priorités, si le gouvernement ne veut pas naviguer à vue, c'est là son véritable premier chantier qui nous semble être le premier dossier le plus important sur la table du premier conseil des ministres, du premier gouvernement de l'ère Felix TSHISEKEDI.

Prof. Florimond MUTEBA
PCA/ODEP



Photo: les écoliers à la sortie de l'examen de fin d'année

Dossier:

RDCongo : Doutes, confusion, zones d'ombre...

l'application totale de la gratuité de l'éducation de base devient-elle intenable ?

Cela fait exactement un mois, depuis que l'année scolaire 2019-2020 a été ouverte en RDC. Une année placée sous le thème de la gratuité de l'éducation de base. Suite à des problèmes d'ordre budgétaire, l'application de cette mesure piétine jusque-là. Les déclarations des autorités ne rassurent personne quant à la prise en charge globale des enseignants et de frais de fonctionnement des écoles publiques par l'Etat. Ces dernières semaines, on a assisté à un rétropédalage du Ministère en charge de l'enseignement primaire, secondaire et Technique. Celui-ci évoque cependant, la gratuité pour les écoles primaires (1ère à 6ème). Les classes de 7ème et 8ème ne seront plus concernées par la gratuité, ce qui est contraire à l'esprit de la loi cadre de l'enseignement de 2014. Entre-temps, la pression monte, certaines écoles sont déjà en grève. Qu'est-ce qui explique ces tâtonnements, l'analyse de l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) tente de donner une réponse au problème, qui empêche l'application globale de la gratuité de l'éducation de base dès la rentrée scolaire 2019-2020.

Premier scénario validé lors du SOB 2020

Nous sommes le 2 juillet 2019. Démissionnaire, le Ministre d'Etat et Ministre du budget Pierre KANGUDIA lance les travaux de la 8ème édition du séminaire d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020 (SOB 2020). Dans son discours, il déroule les priorités du Chef de l'Etat dans dix (10) secteurs : santé, enseignement primaire, secondaire et professionnel (EPSP), l'agriculture, le développement rural, infrastructures et travaux publics, transports, Energie, Mines, industrie, Formation professionnelle, Métiers et artisanat, Fonction publique, défense et service de sécurité, justice et pouvoir judiciaire, et affaires étrangères. Sans pourtant, présenté un cadre programmatique dans lequel devrait s'inspirer les participants pour faire le travail.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, secondaire et technique, le Ministre du Budget annonce cinq (5) actions principales pour 2020: la mise en œuvre « pro-

gressive de la gratuité » de l'enseignement de base ; la formation continue des enseignants ; l'extension en province de la mutuelle de santé des enseignants ; l'acquisition et distribution des manuels scolaires et des guides pédagogiques aux écoles primaires ; la rente, la pension et la mise à la retraite des enseignants.

Pour prendre en charge la gratuité de l'enseignement de base, la sous-commission EPSP, l'évalue à 2 905 906 965 USD : assurer le fonctionnement de 51 574 écoles publiques et bureaux gestionnaires, la prise en charge de 542 834 enseignants ; la suppression de frais de bulletins, les frais des épreuves, etc. Suite à la modicité des recettes de l'état, évalué à 4,9 milliards USD, les membres de la sous-commission optent pour une mise en œuvre progressive de la gratuité de l'éducation de base tout en échelonnant les besoins pour une période de trois ans (2020-2022). Une sous-commission composée des experts de l'administration publique (Ministres de l'EPSP, budget, du plan et des Finances), les conseillers du Président de la République, et les organisations de la société civile. Pour financer la gratuité de l'éducation de base, les participants proposent le recours à une taxe de solidarité : la participation de 10% des recettes perçues du secteurs miniers, d'hydrocarbure, télécommunications, billet d'avion, péage, pollution de l'environnement. Une proposition, qui devrait être approuvée par le nouveau Gouvernement et votée par le Parlement.

L'absence de planification crée de la confusion

A une semaine de la rentrée scolaire, les discours changent. Le Ministre intérimaire de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, Emery Okundji annonce la gratuité totale de l'éducation de base. Sans une planification programmatique et budgétaire cohérent, le 27 août 2019, le Secrétaire Général à l'EPST Jean-Marie MANGOBE BOMUNGO interdit la perception par les écoles publiques des frais scolaires et de motivation. Son courrier, adressé aux directeurs provinciaux, annonce par ailleurs quelques mesures, notamment la mécanisation de 15 000 enseignants sur le stock de 132.613 non payés ; la prise en charge des frais de fonctionnement dès le mois d'octobre

2019, sans préciser le montant ; la restitution des frais perçus aux parents. Cependant, certaines écoles publiques ont eu à restituer les frais perçus aux parents et d'autres hésitent encore d'obtempérer à la décision du Ministère, pour n'avoir reçu aucune garantie en ce qui concerne la prise en charge des enseignants et des frais de fonctionnement par l'Etat.

Pourtant, lors des conférences budgétaires pour l'exercice budgétaire 2020, organisées par le Ministère du Budget du 5 au 16 août 2019, le Ministère de l'EPST avait présenté les besoins de la gratuité de l'éducation de base de manière échelonnée. Son plan triennal (2020-2022) prévoyait l'augmentation du budget de l'EPST à 3,233 milliards USD soit 1,077 milliards USD l'année. En première année, c'est-à-dire en 2020, le gouvernement devrait prendre en charge les frais de bulletin, de Minerval et d'Identification, du Test National de Sélection, et d'Orientation Scolaire Professionnelle (TENASOSP) de 13 579 065 élèves et suivi de leurs cursus scolaires; des frais d'Examen National de fin d'études Primaires (ENAFEP) pour 1 500 000 élèves.

S'agissant du fonctionnement et de la mécanisation des enseignants, le scénario projetait la prise en charge des frais de fonctionnement de 30 773 écoles la mécanisation ; de 40.000 enseignants sur le stock de 132.613 enseignants non payés au cours de l'exercice budgétaire 2020, alors que les syndicats des enseignants affirmaient avoir déposé au mois d'avril 2019 à la présidence de la République un mémorandum reprenant un effectif de 240 000 enseignants, dont 104 387 nouvelles unités.

Pour y parvenir, un crédit de 439 271 756 USD est disponible dans le budget 2019. Et, qu'il suffisait de rechercher 637 728 244 USD pour lancer la gratuité "progressive" dès la rentrée scolaire 2019-2020. Cependant, la proposition n'a pas été acceptée par les politiques, qui ont proposé la gratuité totale, sans tenir compte des préalables. Tout en rassurant les parents de la capacité du pays à mobiliser le gap de 2,466 milliards USD pour financer la gratuité de l'éducation de base. Pourtant, l'application de la gratuité "progressive" telle qu'échelonner par les experts devrait entraîner un allègement



partielle et progressive de la contribution des parents, jusqu'en 2022.

Le conseil des Ministres sceptique à la gratuité totale

Après son investiture le 06 septembre 2019, le Gouvernement sylvestre Ilunga trouve sur sa table l'épineuse question de la gratuité de l'enseignement de base. Pour gérer la question, une commission est mise en place pour l'examiner. Le 13 septembre 2019, lors du premier conseil des Ministres du Gouvernement Ilunga, le rapport des experts est soumis pour approbation. Les ministres passent en revue les trois propositions soumis sur la table, notamment la prise en charge de 34 740 enseignants sur le stock de 132 614 non payés ; le réajustement de salaire des 410 284 enseignants payés et de frais de fonctionnement des écoles primaires publiques et des bureaux gestionnaires ; le paiement des indemnités de transport et logement aux enseignants des chefs-lieux des provinces et réajustements pour ceux de la ville-province de Kinshasa.

Face à la modicité des recettes publiques, l'option de la gratuité totale devient hypothétique. Le conseil des Ministres opte pour l'approche partielle et valide le rapport des experts. En ce qui concerne le réajustement de salaire 410 284 enseignants payés, le scénario prévoit le paiement du dernier enseignant à 100 USD contre 74 USD payé actuellement. Et que le salaire moyen soit élevé à 410.284 FC soit 245 USD ; la prise en charge de 34 740 enseignants non payés sur le stock de 132.613 enseignants. Pour ce, le Gouvernement doit trouver l'enveloppe mensuelle de 4, 603 millions USD tout grade confondu, soit 13,811 millions USD d'octobre à décembre 2019. Dans l'ensemble, l'enveloppe de rémunération pour les 445.024 enseignants passe de 42,045 millions USD à 67,540 millions USD soit un additionnel mensuel de 25,495 millions USD et 202,650 millions USD d'octobre à décembre 2019.

Par ailleurs, le Gouvernement décide d'assurer les indemnités de transport et de logement aux enseignants des 24 chefs-lieux des provinces pour assoir la gratuité. 62.859 enseignants seulement sur 445.024 vont bénéficier chacun d'un montant de 35.000 FC pour le logement et 35000 FC pour le transport soit 70.000 FC (41,9 USD) le mois. Quant à la ville de Lubumbashi, un effectif de 7.472 enseignants va bénéficier chacun d'un mon-

tant de 70.000 FC comme frais de transport et 70.000 FC de logement pour.

S'agissant des frais de fonctionnement des écoles publiques et bureaux gestionnaires, l'enveloppe sera portée à 50 USD (82.500 FC) le moi contre 26,9 USD (45.000 FC) payés actuellement aux 42.170 écoles primaires publiques et aux bureaux gestionnaires sur 51 574 répertoriés. Ce qui porte l'enveloppe additionnelle mensuelle à 37.500 FC (22,4USD) par écoles, soit 947 498 USD le moi et 2,842 millions d'octobre à décembre 2019. Cette dépense est déjà couverte par la loi de finances 2019, dans le cadre de la rubrique fonctionnement.

Les promesses deviennent de plus en plus intenable

Suite à la modicité du budget pour financer la paie des enseignants et la prise en charge des frais de fonctionnement, le Gouvernement compte recourir au bon du trésor ; au reliquat de la paie issue de l'opération de bancarisation et aux efforts de mobilisation des recettes des administrations financières. Cependant, le calendrier indicatif des adjudications des bons de trésor, publié par le Ministère des finances indique un montant de 89 millions USD pour le dernier trimestre 2019, soit d'octobre à décembre. Alors que la prise en charge de 42.170 écoles primaires publiques et des bureaux gestionnaires, ainsi que de 445.024 enseignants s'évalue à 70,382 milliards USD d'octobre à décembre 2019.

Même si le comité de suivi de la paie des agents de l'Etat a découvert au début du mois de septembre 2019 un effectif de 5 823 comptes bancaires fictifs, dont l'impact financier est de 6,18 millions USD, les 4 516 agents de l'Etat devraient bénéficier d'un moratoire dont la durée devrait être déterminée au cas par cas, sans toutefois dépasser 3 mois, avant que ces fonds soient affectés à d'autres besoins.

Il est, par ailleurs, difficile pour le gouvernement de compter sur la performance des administrations financières, suite à un environnement économique instable ; la corruption et l'évasion fiscale, qui minent la chaîne des recettes en RDC, soutenue par l'impunité. Aux dernières nouvelles, le Gouvernement compte obtenir un prêt auprès de la Banque Afriland pour payer les enseignants.

Au moment où les enseignants attendent une solution à leurs problèmes, depuis le 6 septembre le trésor public

a enregistré un déficit budgétaire de 237 millions USD. Lors de la réunion de la conjoncture économique du 1er octobre, le Gouverneur de la BCC a partagé la nouvelle. Une situation, qui suscite des inquiétudes du Gouvernement. Les participants à la réunion ont même appelé à la gestion rapide du déficit budgétaire.

Cependant, le projet de Loi des finances 2020 arrêté à 7,0 milliards USD ne rassure pas, avec plusieurs priorités annoncées par le chef de l'Etat. Les dépenses de l'éducation, qui seront portées à 1,7 milliards USD soit 20% ne peuvent résorber le gap rechercher pour financer les besoins de la gratuité de l'éducation de base, évaluer à plus de 2,4 milliards USD. Au niveau du Gouvernement, tout le monde en est conscient. L'échec d'une gratuité totale a été constaté et personne n'y croit encore. Même si les comptes rendus de deux derniers conseils de Ministres n'en fait pas allusion.

C'est la raison pour laquelle le Ministre de l'EPST a annoncé le retrait des classes de 7ème et 8ème de la gratuité de l'éducation de base. Et que les parents sont appelés à payer les frais, qui seront fixés par arrêtés des gouverneurs. Lors de sa rencontre avec la société civile le 22 septembre 2019, Willy Bakonga a sollicité l'apport des ONG à sensibiliser les parents au paiement des différents frais fixés par les Gouverneurs. Le go a été déjà donné par la province du Sud-Kivu. Une décision, qui viole la loi cadre de l'enseignement de 2014, qui considère le secondaire général comme faisant partie de l'éducation de base.

Ce qui est sûr, même les 245 USD promis par le Gouvernement, ne seront pas payés en totalité, compte tenu de la situation de la trésorerie de la RDC. Ce montant demeure un objectif à atteindre et ne sera payé que par palier. Les modalités de paiement feront l'objet d'un protocole d'accord entre le Gouvernement et le banc syndical de l'enseignement primaire, secondaire et technique, en cour de discussion. Entretemps, sur le terrain, la grogne sociale s'annonce imminente. Il reste à savoir si le Gouvernement et les enseignants se mettront d'accord pour un atterrissage en douceur. Pour l'ODEP, la solution serait d'aller palier par palier tout en allégeant le volume des frais payés par les parents, avec un chronogramme bien défini.

Valéry MADIANGA
Chargé de Communication

RDC :

En huit mois, la Présidence de la République, la Primature, les Ministères des finances et les affaires étrangères utilisent le maximum de leurs budgets annuels

Le rapport du Ministère du Budget sur les états de suivi du budget de janvier à août 2019 renseigne que trois institutions et deux ministères ont consommé leurs budgets en dépassement. Il s'agit de la Présidence de la République, de l'Assemblée Nationale, de la Primature, des Ministères des finances et des affaires étrangères. Alors, que la loi relative au finances publique impose la discipline budgétaire.



Photo:
Primature de la RDC

En tête de liste, la Présidence de la République, comme nous renseigne le rapport du ministère du Budget. Sur les prévisions linéaires des dépenses de 53,807 millions USD, elle a reçu un paiement de 137,686 millions USD. Comparativement au budget annuel voté de 80,711 millions USD, on constate un taux d'exécution de 170,59%.

La Primature a utilisé 26,023 millions USD sur les prévisions linéaires de 18,698 millions USD soit 139,17%. En les comparant au budget voté, il se dégage un taux d'exécution de 92,78%.

S'agissant des Ministères des finances et des affaires étrangères, la situation se présente de manière suivante : le trésor public a payé 547,396 millions USD au Ministères finances contre les prévisions linéaires de 551,861 millions USD soit 99,19%. Sur les prévisions linéaires de 20,234 millions USD, les affaires étrangères ont reçu un paiement de l'ordre de 38,010 millions USD soit 187,85%.

Dépenses du personnel, frais de missions, titres de voyage en première position

Hormis les dépenses de la Présidence de la République, de l'Assemblée nationale, de la Primature, des Ministères des finances et des affaires étrangères, on note qu'au 31 août 2019, les dépenses de prestation de

services ont connu un paiement de 242 millions USD sur les engagements de 302 millions USD soit 80,11%. De ce fait, le trésor public a dépensé 16,526 millions USD pour payer les titres de voyages : 2 millions USD pour les déplacements à l'intérieur et 14 millions USD pour l'extérieur du pays.

Les frais de missions sont payés de manière suivante : 9 millions USD pour l'extérieurs et 5 millions USD pour l'intérieure. Ce qui fait un montant de 14 millions USD dépensés déjà pour ces charges de l'Etat.

Par ailleurs, les dépenses du personnel de l'Etat ont été effectués à hauteur de 1,413 milliards USD sur les engagements de 1,456 milliards USD soit 97,10%. Comparé à l'ensembles des dépenses de l'Etat exécutés à la fin du mois d'août 2019 à hauteur de 2,923 milliards USD, les charges du personnel de l'Etat ont consommé 48,34% des recettes de l'Etat.

L'ensemble des dépenses du budget 2019 exécutées à 50,79%

À la fin du mois d'août 2019, l'ODEP constate que les dépenses de l'Etat ont connu un paiement de 2,923 milliards USD, par rapport aux engagements de 3,273 milliards USD soit 89,30%. Comparées à l'ensemble des dépenses du budget général 2019, chiffrées à 5,754 milliards USD, il s'observe un taux d'exécution de

50,79% à la fin du mois d'août 2019.

Ces dépenses exécutées par le trésor public se présentent de la manière suivante : Dette publique 99 567 548 USD sur les engagements de 120 709 274 USD soit 82,48% ; Frais financiers : 64 995 634 sur les engagements de 68 549 699 USD soit 94,81% ; Dépenses du personnel 1 413 924 879 USD sur les engagements de 1 456 031 931 soit 97,10% ; Biens et matériels : 97 756 838 USD sur les engagements de 131 496 307 millions USD soit 74,34% ; Dépenses de prestation de services 242 millions USD sur les engagements de 302 millions USD soit 80,11% ; Transferts et intervention de l'Etat : 622 314 818,3684841 USD sur les engagements de 759 606 431,159976 USD soit 122,06% ; Equipements : 152 776 759,9251049 USD sur les engagements de 168 451 606,7944877 USD soit 90,69% ; Construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrages : 229 638 099,3960455 sur les engagements de 267 324 726 USD soit 85,90%.

Par ailleurs, ces dépenses engagées et non payées par le trésor public à fin août 2019 sont évaluées à hauteur de 350 millions USD.

Session parlementaire de septembre 2019 :

Pour l'ODEP, le non-respect du délai de dépôt du projet de loi portant reddition des comptes de la loi des finances 2018 est un coup porté à l'exercice de contrôle



*Photo:
Siège du Parlement de la RDC*

L'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) en constate avec regret l'absence du dépôt dans le délai du projet de loi portant reddition des comptes de la loi des finances du pouvoir central pour l'exercice 2018, ainsi que le rapport de la cour des comptes.

L'ODEP note que l'article 84 de la loi N°11/011 du 13 Juillet 2011 relative aux finances publiques stipule : le projet de loi portant reddition des comptes du

dernier exercice clos, y compris les documents prévus aux articles 81 et 82 points 1 et 2 de la présente loi est déposé à l'Assemblée nationale, au plus tard le 15 mai de l'année suivant celle de l'exécution du budget auquel il se rapporte. Dans l'impossibilité de respecter ce délai, le projet de loi portant reddition des comptes, ainsi que le rapport de la Cour Compte visé au point 3 de l'article 82 sont déposés avant la fin de la session ordinaire de Mars. Cette disposition n'a pas été respectée au terme de la session parlementaire de Mars 2019.

Le projet de loi portant reddition des comptes de la loi des finances du pouvoir central, ainsi que le rapport de la Cour des Comptes déposés dans les délais prescrits par la loi, permet au parlement de l'examiner préalablement au vote du projet de loi de finance de l'année. Car, c'est au regard des observations formulées par la Cour des Comptes que l'approbation des comptes par cette loi vaut quitus de la gestion du gouvernement pour l'exercice concerné.

Le fait de déposer ce projet de loi et le rapport de la cour des comptes à la session de septembre essentiellement budgétaire, ne donne pas lieu à un examen sérieux du rapport sur la reddition des comptes.

Cette situation n'est pas la première, d'autant plus

que le rapport sur la reddition des comptes des années antérieures a été déposé dans les mêmes conditions, c'est-à-dire au cours la session ordinaire de septembre. Conséquences, la loi portant reddition des comptes de la loi de finances du pouvoir central des exercice 2012-2017 ont été voté en procédure d'urgence.

Cette procédure d'urgence profite aux hors la loi aux appétits glouton, qui chaque année met en place des stratégies pour déposer ce rapport en retard et mettent les parlementaires devant un fait à complies. Faute du temps, les élus ne sont pas en mesure de dénicher des éventuels cas de : sous-consommation et non consommation, dépassement de crédits budgétaire sans l'autorisation préalable du Parlement.

Face à ce problème récurrent, l'ODEP indique que ces habitudes sont à bannir et invite le Gouvernement congolais au respect de la loi au risque de remettre en cause la vision du Plan stratégique de réforme des finances publiques de la RDC, qui consiste à : rendre la gestion des finances publiques au service de la croissance et de la réduction de la pauvreté ; adhérer la RDC aux bonnes pratiques internationales ; assurer le respect des fondamentaux d'une bonne gouvernance économique.

La Transparence

RDC :

L'ODEP s'inquiète du retard pris pour le dépôt du projet de loi de finances 2020



Photo:
Siège du Parlement de la RDC

Le 15 septembre 2019, une session ordinaire a été ouverte à l'assemblée nationale tout comme au sénat. Une session parlementaire essentiellement budgétaire.

Cependant, l'Observatoire de la Dépense Publique constate l'absence du dépôt du projet de loi des finances 2020 au bureau de l'assemblée nationale, le 15

septembre 2019, conformément à l'article 83 de la loi relative aux finances publiques.

Pour l'ODEP, ce retard pourrait entraîner l'examen bâclé de la Loi de finances 2020 sensée répondre aux besoins de la population. D'autant plus que, l'Assemblée Nationale dispose de 40 jours pour adopter le projet de loi de finances de l'année. Cela veut dire que le travail budgétaire commence le 15 septembre et s'achève au plus tard le 25 octobre 2019.

Suite à ce retard, il est probable que ces délais soient intenable. Et que les élus nationaux n'aient aucune chance de pénétrer en profondeur les huit documents budgétaires afin de déceler les cohérences et les incohérences contenu dans le projet de loi de finances par rapport à la vision du chef de l'Etat, des priorités définis par le gouvernement et les attentes de la population congolaise.

Il en sera de même aussi pour la chambre haute (SENAT), qui ne dispose que de 20 jours. Une situation, qui nous rappelle les habitudes des anciens gouvernements, qui n'avaient jamais déposé le projet de loi des finances à temps. L'on se souviendrait que l'examen et adoption étaient toujours fait en procédure d'urgence, laissant passer les incohérences entre le budget, la programmation, la vision du chef de l'Etat et les attentes de la population congolaise.

Cependant, au cas où le projet de loi de finances n'est pas déposé au Parlement, quinze (15) jours avant la fin de la session budgétaire, soit le 1er décembre, le Gouvernement pourrait être réputé démissionnaire conformément à l'article 126 de la Constitution. De ce fait, la loi portant ouverture de crédits provisoires est mise en exécution jusqu'au 31 janvier de l'année.